

AVIS PUBLIC

MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière adoptera à une séance subséquente le règlement 350-2024 abrogeant le règlement d'emprunt 342-2023 décrétant une dépense et un emprunt afin de financer la participation de la MRC de Lotbinière dans le développement et la construction d'un parc éolien en partenariat avec Développement EDF renouvelable inc.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 14 mars 2024.



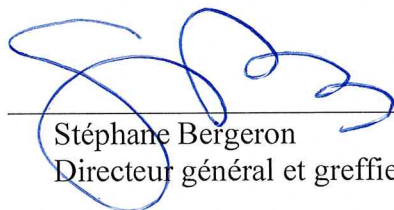
Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 14 mars 2024 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 mars 2024.

Signé : _____



Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier